



Leçons et Conclusions

# Initiative « Making It Work » pour l'inclusion du genre et du handicap: Promouvoir l'égalité pour les femmes et les filles handicapées

Direction des Ressources  
Techniques - Octobre 2015

## En bref

Dans le monde, au moins 1 milliard de femmes et hommes, filles et garçons ont un handicap. Les femmes et les filles handicapées subissent des violences, des abus et de l'exploitation deux fois plus souvent, plus longuement, et plus grièvement que les femmes non handicapées. La violence faite à l'encontre contre des femmes et des filles est l'une des manifestations de l'inégalité des sexes les plus fréquentes et nuisibles. Dans le monde entier, les femmes et les filles handicapées connaissent des taux plus élevés que ceux des femmes non handicapées concernant la violence de genre, les abus sexuels, la négligence, les mauvais traitements et l'exploitation, parmi lesquels: la stérilisation forcée, le viol, le non-droit à une famille, la violence physique et sexuelle de la part de différents types de bourreaux.

En outre, les femmes et les filles handicapées sont confrontées à d'importants obstacles quand elles veulent échapper à cette violence, porter plainte et accéder à la justice. Les obstacles physiques, psychologiques et de communication auxquels les femmes handicapées font face le plus fréquemment sont: la stigmatisation sociale et l'isolement, les pratiques discriminatoires fondées sur le sexe et le handicap, l'inaccessibilité de certains environnements, le manque de communication accessible, les clichés sur l'asexualité, le manque d'accès à l'éducation et aux services de procréation ; et tous ceux-ci réduisent toutes leurs chances d'obtenir une réponse juste et compatissante face à la violence, la maltraitance et l'exploitation. Les viols se produisent dans les foyers ou les institutions, et sont perpétrés par des membres de la famille, des voisins, des enseignants ou le personnel soignant. Il s'agit même parfois de violations du droit de reproduction, sanctionnées par l'État, telles que la stérilisation forcée<sup>1</sup>.

Handicap International a développé le projet Making It Work (ci-après le projet MIW) en 2014, réunissant des experts locaux et mondiaux sur les questions du genre et du handicap. L'initiative MIW se fonde sur le programme Making it Work, lancé par Handicap International en 2008 afin de proposer une méthodologie visant à sélectionner des bonnes pratiques afin de faire des droits des personnes handicapées une réalité. Un Comité Technique Consultatif Genre et Handicap (CTC) a été créé en Janvier 2014. Au cours de sa première réunion, il a décidé de concentrer ses travaux sur la problématique de la violence contre les femmes et les filles handicapées, en collaboration avec Handicap International.

Cette initiative prend en compte la vulnérabilité des femmes et des filles handicapées face à la violence fondée sur le genre et le handicap, mais aussi le manque de documentation de bonnes pratiques délivrant des réponses inclusives. Pour cela, le projet MIW vise à accroître la visibilité des femmes et des filles handicapées dans le développement international, dans les droits de l'homme, dans la cause pour le genre et dans l'action humanitaire pour veiller à ce que leurs voix et leurs intérêts soient entendus sur la façon de répondre à la violence, à la maltraitance et à l'exploitation dans le monde entier.

---

<sup>1</sup> UN Habitat, le droit à un logement adéquat pour les personnes handicapées vivant dans les villes <http://unhabitat.org/books/the-right-to-adequate-housing-for-persons-with-disabilities-living-in-cities/>

## **Appel international aux bonnes pratiques**

En mai 2014, le CTC a lancé un appel international aux bonnes pratiques qui avaient montré des progrès dans la prévention, l'élimination ou la réponse à la violence, l'exploitation et les maltraitances contre les femmes et les filles handicapées.

## **Le processus de sélection**

Le TAC a passé en revue 30 propositions présentées en réponse à l'appel international. Dix bonnes pratiques et une pratique émergente ont été choisies en fonction de leur potentiel de sensibiliser, d'informer les différents projets de plaidoyer internationaux, et de renforcer la capacité des femmes et des filles avec ou sans handicap, de leurs organisations et des organisations du droit des femmes à travers le monde à faire face. Les idées les plus importantes de ces bonnes pratiques ont ensuite été utilisées pour informer les principaux projets de plaidoyer international. Par exemple, le projet a organisé et participé à la 59<sup>ème</sup> session de la Commission de la Condition de la Femme, où les membres du CTC et certains des détenteurs de bonnes pratiques ont présenté leurs opinions et partagé leur expérience. En outre, en Juin 2015, le projet a organisé à New York le premier Forum Mondial sur le Genre et le Handicap, ce qui a permis aux participants au projet MIW d'échanger sur leurs expériences et d'identifier leurs défis communs, qui ont ensuite été traduits en recommandations ciblant les États, les agences des Nations Unies, les organisations de défense des droits des femmes, ainsi que les OPH. L'événement parallèle, organisé par le projet MIW à la Conférence des États Parties à la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH), a permis aux intervenants de partager ces messages clés en les illustrant grâce aux expériences de toutes les bonnes pratiques.

Selon les principales questions abordées par les organisations locales et de terrain, le TAC a regroupé les pratiques autour de trois grands thèmes:

- Plaidoyer juridique et changement politique
- Sensibilisation
- Emancipation

Ce rapport présente les recommandations essentielles de ce projet selon ces trois thèmes.

**Bonnes pratiques et pratique émergente sélectionnées à partir de l'appel international aux bonnes pratiques en matière de prévention, d'élimination et de réponse à la violence, à la maltraitance et à l'exploitation des femmes et filles**

<b>Nom de l'initiative</b>	<b>Organisation</b>	<b>Pays<sup>2</sup></b>
Empêcher les violences contre les femmes et filles handicapées aux Fiji	Pacific Disability Forum (PDF)	Fiji
Plaidoyer pour l'éducation juridique	Profamilia Colombia with Fundamental Colombia, A SDOWN, Programa de Acción para la Igualdad e	Colombie
Plaidoyer des femmes handicapées pour apporter des changements dans les institutions costaricaines	Women with Disabilities Movement	Costa Rica
Protéger la vie et l'intégrité des femmes handicapées détenus à l'Hôpital National de la Santé Mentale du Guatemala grâce au Système interaméricain de droits de l'homme	Disability Rights International	Guatemala
Responsabiliser les femmes atteintes de handicap psychosocial au Mexique afin de devenir défenseurs de leurs droits	Disability Rights International with Colectivo Chuhcan	Mexique
La sensibilisation et l'intégration du handicap dans les programmes gouvernementaux répondant à la violence contre les femmes	Gender Unit, Social Development Ministry	Uruguay
Les droits du Genre et du Handicap dans la société bédouine: lutte contre la violence du genre à l'égard des personnes vulnérables de la communauté bédouine	Ma'an	Israel
Justice pour les victimes d'abus sexuels par la responsabilité communautaire multisectorielle	Advantage Africa and Kibwezi Disabled Persons' Organization	Kenya
Briser le silence autour de la violence sexuelle et sexiste contre les garçons et les filles, les femmes et les hommes ayant un handicap intellectuel	KAIH and COVAW	
InFocus: Tenir compte des personnes handicapées – National Pan-Canadian Community Leadership	DAWN	Canada
Vers l'inclusion des femmes réfugiées handicapées et leur personnel soignant dans les programmes de protection et d'émancipation des femmes apportés par l'IRC <sup>3</sup>	WRC/ IRC	USA/ Burundi

<sup>2</sup> Pays de résidence de l'organisation et/ou pays où la pratique a été mis en œuvre.

<sup>3</sup> Pratique émergente

---

## **La méthodologie Making It Work**

Handicap International a mis au point Making it Work en collaboration avec ses partenaires au cours de ces sept dernières années. Making it Work est une méthodologie qui sert à documenter les bonnes pratiques en matière d'inclusion des personnes handicapées et à analyser la façon dont ces changements positifs pourraient être reproduits ou maintenus à long terme. Cette méthodologie a été utilisée pour mettre en place des projets dans plus de 25 pays par plus de 60 organisations différentes sur plusieurs sujets couverts par la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH), parmi lesquels la capacité juridique, l'accessibilité, la gouvernance inclusive, l'accès à la santé, l'éducation, l'emploi, l'eau et l'assainissement.

Pour en savoir plus sur les différentes initiatives: [www.makingitwork-crpd.org](http://www.makingitwork-crpd.org).

## Principales conclusions sur le projet Making it Work sur l'inclusion du genre et du handicap

Le CTC et les détenteurs de bonnes pratiques ont élaboré bon nombre de conclusions au cours du Forum sur le Genre et le Handicap (FGH) qui a eu lieu en Juin 2015 aux Nations Unies pour la 8e Conférence des États parties à la CDPH. Le Forum a réuni les détenteurs des bonnes pratiques, les membres du CTC, les donateurs, les acteurs des droits de l'homme, les agences bilatérales et les organisations de développement afin de partager les résultats des bonnes pratiques, d'élaborer des recommandations et de développer des stratégies de plaidoyer en collaboration pour mettre en œuvre les articles 6 et 16 de la CDPH. La première constatation globale du CTC est que, malgré le contexte culturel diversifié, les langues, le statut socio-économique, et les systèmes politiques des dix pays où les pratiques ont été récoltées, les détenteurs de bonnes pratiques sont unis par leurs expériences, leurs défis et leurs réussites. A savoir, il y a un réel consensus sur la nécessité de lutter contre la violence du genre et de se regrouper pour exiger des changements dans les politiques et pratiques pour mettre fin à la violence contre les femmes en général, mais plus particulièrement contre les femmes et les filles handicapées.

### **POLITIQUE – Les questions clés**

Les femmes handicapées qui signalent des cas de violence et de maltraitance à la police à travers le monde font face à de multiples obstacles pour accéder à la justice, rechercher des services d'intervention et de prévention de la violence et de finalement exercer leur capacité juridique. Souvent, les violences contre les femmes handicapées ne sont pas déclarées, et si une femme tente de la signaler, le système de justice est inaccessible ou les autorités, y compris la police, ne la croient pas, ne croient pas qu'elle puisse réellement identifier son agresseur, ou ne trouvent pas son cas digne d'enquête<sup>4</sup>.

Sans information adéquate sur les services ou sur l'aide juridique, les femmes handicapées victimes de violence ne savent pas où se tourner pour revendiquer leurs droits. Les établissements de santé et les palais de justice inaccessibles aggravent la situation avec une présence limitée voire inexistante de formes de communication accessibles telles que l'interprétation en langue des signes ou des informations imprimées en braille. Généralement, ces obstacles sont le résultat de l'ignorance et des attitudes discriminatoires de la société et des individus, y compris les professionnels de la santé, de la police et d'autres services. Ces obstacles ne sont pas dus aux déficiences des personnes, mais souvent aux environnements inaccessibles et paralysants. En outre, les programmes de prévention de la violence et d'intervention sont largement jugés inaccessibles et non-inclusifs envers les femmes et les filles handicapées. Les organismes de protection et les différents services ne tiennent pas compte des besoins spécifiques de ces femmes. Souvent, les politiques concernant l'égalité des sexes et/ou les violences du genre ne comportent pas de dispositions spécifiques pour les femmes et les filles handicapées. Trop de femmes handicapées n'ont pas accès à l'information sur leurs droits civils et politiques et sont contraintes de vivre dans des institutions ou d'autres établissements résidentiels contre leur gré, ou sont marginalisées au sein de leurs propres communautés et familles. Cet état d'impuissance et d'isolement est souvent la condition préalable à des actes de violence perpétrés contre elles.

---

<sup>4</sup> Cela a été rapporté par des femmes handicapées au personnel du programme Disability Rights Fund (DRF) dans de nombreux pays où DRF travaille (Ouganda, Haïti, Bangladesh, Indonésie).

## **Recommandations**

Les programmes de gouvernance et de réforme juridique et les institutions des droits de l'homme doivent faire davantage pour faire respecter la réalisation des articles 4 et 12 de la CDPH. L'une des priorités devrait être l'élaboration et l'examen des cadres législatifs nationaux, fédéraux et régionaux pour abolir la tutelle et assurer la capacité juridique des personnes handicapées, ainsi que de faire la transition entre la prise de décision au nom d'autrui à un système où elles peuvent prendre leur décision par elles-mêmes. Il est de la plus haute importance pour les États de rétablir la capacité juridique des hommes et des femmes handicapés afin d'assurer que ces femmes en particulier, puissent profiter et revendiquer leurs droits, prendre leurs propres décisions, et empêcher les décisions prises contre leur volonté. Les États doivent prendre des mesures supplémentaires pour remplir leurs obligations en vertu des articles 6, 13 et 32 de la CDPH pour garantir l'équité et l'égalité des chances pour que les femmes et les filles handicapées puissent accéder à la justice. Sans accès à la police, aux tribunaux et aux systèmes de justice, il n'y a aucune possibilité de recours juridique ni d'application des droits. Les États devraient considérer les données concernant le genre et le handicap comme une question urgente sur laquelle se concentrer pour faire du récent Agenda pour le Développement Durable 2030 et du programme d'action Beijing +20 des succès. Les efforts visant à soutenir l'autonomisation des femmes et des filles handicapées ne seront payants seulement si les programmes de genre impliquent et engagent des hommes dans leur lutte contre la violence.

### **SENSIBILISATION – Les questions clés**

Les femmes handicapées manquent de visibilité en raison des multiples intersections de discrimination dont elles font face sur la base du genre, du handicap et d'autres marqueurs d'identité comme l'orientation sexuelle ou l'origine ethnique. En outre, les violences subies par les femmes handicapées restent encore très méconnues dans la plupart des pays du monde, d'autant que de nombreux cas ne sont pas signalés ou ne parviennent même pas à un tribunal.

Il existe encore des liens insuffisants entre les organisations de la société civile axée sur les personnes handicapées et les États et/ou acteurs multilatéraux. Trop souvent, la société civile est chargée d'assurer l'inclusion du handicap alors que celle-ci est censée être la responsabilité de l'État, comme l'exige le droit international et national. Par conséquent, les programmes sur le genre, les systèmes de gestion des cas de violence du genre, les politiques, et les établissements existants ne sont pas inclusifs envers toutes les femmes, telles que les femmes handicapées. La participation active des femmes et des hommes handicapés, ainsi que le développement de nouveaux outils, contribuent fortement à la création de programmes de genre et de réponses à la violence du genre inclusifs.

## **Recommandations**

Selon l'article 4.3 de la CDPH, les États, les OPH, les organisations de la société civile et les organismes des Nations Unies devraient accorder une plus grande place aux voix des femmes et des filles handicapées dans les discussions mondiales et locales sur l'égalité des sexes, et reconnaître leur pouvoir de prise de décision afin de négocier leur position et guider leur action. Une telle initiative pourrait générer une participation significative, et favoriser la communication entre les acteurs civils et étatiques.

Les programmes de sensibilisation pour les femmes (et les hommes) handicapés, parmi lesquels la recherche et la documentation des facteurs qui contribuent à leur exclusion et à la discrimination, la situation des femmes et des filles handicapées marginalisées, et l'ampleur de la violence qu'elles subissent sont nécessaires pour briser les cercles d'isolement. Les médias et les chercheurs sont des vecteurs essentiels afin de générer des informations de qualité, de dénoncer les abus et les violations de droits, et de rappeler aux États leurs obligations de respecter, protéger et réaliser les droits des individus en vertu du droit international et national. Une consultation systématique supplémentaire entre les acteurs étatiques et les organisations de la société civile pour les femmes avec et sans handicap est nécessaire lors de l'élaboration de politiques et le développement des outils, tels que des plans d'action.

## **RENFORCEMENT DES CAPACITES – Les questions clés**

Le renforcement des capacités est un pré-curseur de la lutte contre la violence, la maltraitance et l'exploitation. Connaître ses droits à une vie sans violence et avoir accès à des services essentiels, notamment la santé sexuelle et reproductive, la prévention de la violence, ainsi que l'éducation, contribue à endiguer la vulnérabilité à la violence et à l'abus. La déresponsabilisation des femmes et des filles handicapées est très répandue. Elle est ancrée dans le manque d'inclusion des femmes et des filles handicapées dans l'éducation, dans les programmes d'éradication de la pauvreté, dans les programmes de santé générale et reproductive et dans les services en charge de lutter contre les violences faites aux femmes. En outre, les droits des femmes et des filles handicapées sont rarement une priorité pour les organisations des droits des femmes ainsi que les mouvements internationaux des droits humains. En outre, les politiques nationales et locales sur l'égalité des sexes et la prévention de la violence comprennent rarement des dispositions concernant les femmes et les filles handicapées. Mais ce sont également l'insuffisance de services de soutien communautaire, le manque de données, et les pratiques culturelles qui contribuent à l'absence d'émancipation. La déresponsabilisation des femmes handicapées peut également affecter les familles.

Il est tout aussi important de veiller à ce que les prestataires de services, les OPH, les systèmes de gestion de cas sur la question du genre, et d'autres acteurs concernés soient habilités par le renforcement des capacités et le développement de leurs compétences à répondre adéquatement aux besoins des femmes et des filles handicapées victimes de violence et d'abus, et à empêcher des situations qui pourraient les exposer d'autant plus à la négligence, l'abus ou d'exploitation.

### **Recommandations**

Il est nécessaire d'augmenter et d'améliorer les programmes de développement des capacités pour les organisations de personnes handicapées, les États, les agence des Nations Unies, et les prestataires de services engagés dans la protection et la lutte contre les violences du genre. Les États doivent répartir les ressources suffisantes pour le développement des capacités dans ces domaines, y compris à travers des fonds dédiés à des situations de coopération et d'urgence internationales, dans la réalisation des articles 11 et 32 de la CDPH. Cela comprend des investissements, entre autres, afin de développer les capacités des OPH, des organisations relatives aux droits des femmes pour s'impliquer plus efficacement dans la défense des droits des femmes et des filles handicapées.



Conformément aux dispositions des articles 14.1, 15.1 et 16 de la CDPH, il est impératif que des mesures soient prises afin de garantir que les services qui prennent en charge les femmes victimes de violence et d'abus et qui leur offrent une aide juridique et des locaux sûrs soient tout aussi accessibles pour les femmes et les filles handicapées que pour toutes les autres.

A travers ces observations et conclusions, le CTC, ainsi que les détenteurs des bonnes pratiques, souhaitent recommander aux Etats, à la société civile, aux partenaires de développement, aux acteurs de la question du genre et aux agences des Nations Unies d'identifier des mécanismes inclusifs pour le développement et la mise en œuvre de plans d'action inclusifs, ainsi que des outils inclusifs dans le suivi et l'évaluation de la collecte de données sur les progrès accomplis dans le cadre de l'Agenda 2030. Les données doivent être ventilées par sexe, âge, handicap et aide. Il est donc nécessaire de prendre des mesures proactives pour analyser le potentiel de réplication des bonnes pratiques et en s'impliquant plus intensivement en matière d'inclusion dans les politiques de genre, dans les programmes luttant contre les violences contre les femmes, et les initiatives d'émancipation, pour pouvoir utiliser efficacement les ressources afin que les besoins des femmes et des filles les plus marginalisées, y compris les femmes handicapées, soient atteints, suivis et respectés.



## **Initiative « Making It Work » pour l'inclusion du genre et du handicap: Promouvoir l'égalité pour les femmes et les filles handicapées**

En mai 2014, le CTC a lancé un appel international aux bonnes pratiques qui avaient montré des progrès dans la prévention, l'élimination ou la réponse à la violence, l'exploitation et les maltraitements contre les femmes et les filles handicapées.

Dix bonnes pratiques et une pratique émergente ont été choisies en fonction de leur potentiel de sensibiliser, d'informer les différents projets de plaidoyer internationaux, et de renforcer la capacité des femmes et des filles avec ou sans handicap, de leurs organisations et des organisations du droit des femmes à travers le monde à faire face.

Selon les principales questions abordées par les organisations locales et de terrain, le TAC a regroupé les pratiques autour de trois grands thèmes:

- Plaidoyer juridique et changement politique
- Sensibilisation
- Emancipation

Ce rapport présente les recommandations essentielles de ce projet selon ces trois thèmes.